l'ordre du jour du projet que vous venez de décapiter.

Coutant est rappelé à l'ordre.

Enfin, après une longue agitation, la Chambre décide de suspendre la séance pendant une demi-heure.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. G. Berry propose de continuer la discussion du projet de la commission dont l'article 1er réglemente les bureaux gratuits.

Jaurès propose d'ajourner le débat jusqu'à ce que la commission du travail et le gouvernement en mettent d'accord sur un nouveau texte.

Le projet tel qu'il est présenté maintenant est une aggravation du régime actuel. Il soumettra syndicats ouvriers au contrôle de la police sans leur accorder aucune compensation, telle que la suppression des bureaux payants.

L'ajournement, combattu par M. G. Berry, est repoussé par 307 voix contre 190.

Levy se prononce en faveur du régime actuel bien préférable à celui que proposent d'établir la commission et le Gouvernement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Boyer déclare que les syndicats ouvriers accepteraient la vérification de leurs livres par l'administration, mais n'admettraient pas cette sorte de contrôle policier.

M. Boyer votera contre le projet qui aggrave l'état de choses actuel.

M. Boucher donne lecture de l'article 1er qui ne soumet à aucune autorisation les bureaux gratuits.

M. Levy. — Un autre article les astreint à une déclaration préalable.

L'article 1er est adopté. Il assure le placement des ouvriers par les bureaux autorisés et par les bureaux gratuits.

Sur l'article 2, **M. Bovier-Lapierre**, propose d'étendre aux syndicats et aux compagnonnages, l'exception faite en faveur des municipalités, en ne les astreignant pas à une déclaration préalable.

Un autre député demande que les sociétés charitables échappent également à l'obligation de la déclaration préalable.

Dejeante parle des tenancières à cornettes qui attirent à Paris de pauvres campagnardes et les exploitent. L'orateur attaque les associations charitables organisées par les religieuses. Il présente un amendement qui est repoussé.

L'amendement de **Coutant**, tendant à supprimer, pour les municipalités, les syndicats et les bourses de travail, la formalité de la déclaration préalable, est repoussé par 305 voix contre 105.

M. Boucher combat l'amendement de M. Bovier-Lapierre qui propose de ne pas astreindre au dépôt de la déclaration préalable les syndicats autorisés par la loi de 1884.

M. Alfred Faure demande si ces syndicats, quoique autorisés, seront soumis à l'obligation de la déclaration.

M. Boucher répond négativement et ajoute que n'y seront soumis que ceux qui, n'ayant pas prévu le placement dans leurs statuts, ne feraient pas de déclaration et, par conséquent, ne bénéficieraient pas de l'affichage gratuit.

L'amendement de M. Bovier-Lapierre est repoussé par 326 voix contre 219.

L'article 2 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

La séance est levée à 6 h. 45.

AU SENAT

Présidence de M. Bérenger, vice-président.

Le Sénat adopte après déclaration d'urgence, le projet voté par la Chambre des députés portant modification à l'article 4 de la loi du 13 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée (hommes exclus de l'armée).

LE BUDGET DE 1897

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1897.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Sénat aborde l'examen du budget du ministère des travaux publics.

M. de Lamarzelle présente des observations sur le plan gigantesque de travaux publics inaugurés en 1878 et dit que notre trafic international décroît sans cesse et que la situation de notre marine est navrante.

M. Turrel, ministre du commerce, ne conteste pas la dépréciation du commerce en France, mais il estime qu'elle procède d'autres causes que celles signalées par M. de Lamarzelle.

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 42 sont adoptés.

Sur le chapitre 43, relatif aux garanties d'intérêt aux Compagnies de chemins de fer, **M. Buffet** proteste contre les réductions opérées par la Chambre et encore accentuées par la commission des finances, ce qui nécessitera dit-il, des demandes de crédits supplémentaires.

Malgré ces observations le crédit concernant les garanties d'intérêt est adopté d'après le chiffre de la commission, soit 54 millions au lieu des 56 votés par la Chambre.

Les chapitres 43 à 54 sont votés sans modification.

LES EAUX DE L'ESPIERRE

Sur l'article 54 (établissement et amélioration des canaux de navigation), **M. Girard** demande une réduction de crédit de 10 000 francs. Des dix mille francs, dit-il, seront inscrits au budget pour commencer certains travaux ayant pour objet d'assurer l'épuration des eaux de l'Espierre dans le Nord.

Cette rivière, qui traverse Roubaix et Tourcoing, et qui passe de Fresne en Belgique, est contaminée et les riverains en demandent, depuis longtemps, l'assainissement, mais cette affaire donne lieu à des difficultés avec la Belgique qui veut nous obliger à en épurer les eaux.

Pour les épurer, il faudrait, paraît-il, construire une usine de 1 million 500.000 fr. et assurer l'entretien de cette usine annuellement. Cela demande réflexion.

Assurément je suis d'avis que si nous devons accorder à la Belgique l'épuration des eaux de l'Espierre, à titre de rapports de bon voisinage, il faut le faire, mais les obligations internationales sont réciproques. Si nous devons à la Belgique une satisfaction sur ce point, il en est un autre où la Belgique, à son tour, nous doit satisfaction.

A Comines, la rivière la Haisne qui entre en France, venant de Belgique, et qui retourne ensuite en Belgique, est complètement empoisonnée par les localités dont elle traverse les territoires, avant de pénétrer chez nous.

Cette rivière contamine tout un canton français. Le mal est certain évidemment. Tout le monde s'en plaint depuis plus de dix ans. Notre gouvernement a présenté à Bruxelles maintes réclamations à ce sujet; mais la Belgique, jusqu'à présent, a fait la sourde oreille. Eh bien! il est temps d'en finir.

Je demande au gouvernement de négocier de nouveau avec nos voisins. Qu'il négocie en leur disant; donnant, donnant. Vous voulez que nous assainissions l'Espierre, nous sommes prêts; mais nous ne le ferons que si vous assainissez vous-même la Haisne. Tel est le sens que je donne à la demande de réduction de crédit que j'ai proposée au commissaire du gouvernement.

M. le commissaire du gouvernement dit que la question de l'Espierre et celle de la Haisne sont absolument indépendantes. Les réclamations de la Belgique ont absolument fondées. Étant données les circonstances, on avait promis d'y donner satisfaction. Les villes de Roubaix et de Tourcoing s'étaient engagées à établir une usine d'épuration, mais cet engagement n'a pas été tenu.

La Belgique a réclamé de nouveau, l'année dernière, à la suite d'une enquête faite par une commission internationale. Un arrangement a été signé avec la Belgique aux termes duquel les villes de Roubaix et de Tourcoing doivent définitivement construire et mettre en activité l'usine antérieurement prévue.

La dépense est évaluée à 900.000 francs. Le gouvernement a l'intention d'y contribuer pour 500.000 francs et c'est dans cet esprit qu'il demande cette année un premier crédit de 10.000 fr.

Il paraît difficile dans ces conditions de se dérober à l'engagement pris vis à vis de la Belgique. La question de la Haisne se présente dans des conditions très différentes.

Ce cours d'eau n'est pas aussi contaminé qu'on le dit; en tous cas la Belgique n'est pas tout à fait responsable de l'état de choses dont se plaint M. Girard. L'administration du reste a déjà fait savoir et elle vient d'outre-mer de la Belgique la promesse qu'une commission internationale serait prochainement nommée pour étudier les remèdes convenables.

M. Girard — L'orateur du gouvernement a plaidé pour la Belgique; permettez-moi de plaider pour la France. (Approbations).

Le ministère a toujours traité séparément les deux questions. Je vois qu'il persiste dans cette voie fâcheuse.

Comment ne voit-il pas qu'il a entre les mains une arme excellente, dont il devrait se servir pour obtenir enfin de la Belgique qu'elle nous donne satisfaction? (Mouvements divers.)

Le chiffre de la commission contesté par M. Girard est adopté après une épreuve douteuse.

Les chapitres 56 à 62 sont adoptés, ainsi que le budget des chemins de fer de l'État.

BUDGET DE L'ALGÉRIE

On aborde le budget de l'Algérie.

M. Faudat reprend la question des phosphates de Tébessa. Il demande au gouvernement d'intervenir près de la commission spéciale pour obtenir qu'elle aboutisse enfin à une solution pratique, et on en sont les poursuites judiciaires intentées à ce sujet.

M. Barthou répond que les poursuites judiciaires se sont terminées par un non lieu. Quant aux concessions, elles ont été et demeurent annulées malgré les demandes de transaction dont le gouvernement a été saisi. Quant aux projets dont la Chambre est saisie, le ministre ne peut pas se prononcer actuellement.

Il n'en méconnaît pas l'importance pour l'Algérie. Il en demandera la prompte discussion. D'ailleurs, au cas de nouveaux retards, le gouvernement demanderait d'appliquer le décret de 1895 et déterminerait les conditions des concessions des phosphates.

M. Faudat remercie le gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 7 h.

Les Evénements d'Orient

LA SITUATION

Rien de bien saillant aujourd'hui dans les événements d'Orient.

Les escarpes européens, qui protègent à leur manière l'île de Crète, viennent de s'illustrer par un nouvel exploit.

Une goélette grecque cherchait à débarquer des vivres à Sainte-Pélagie, la canonnière autrichienne *Sebenico* ouvrit le feu sur elle. Malgré les tentatives impuissantes des Crétois accourus sur le rivage et qui ne purent que tirer quelques coups de fusil sur les agresseurs, le bâtiment grec fut coulé à fond. Les assassins n'ont pas eu de blessés.

Un télégramme de la dernière heure dit que l'équipage grec serait parvenu à se sauver à la nage. N'importe! François-Joseph a bien mérité d'Abdul-Hamid!

On annonce qu'à partir de dimanche le blocus deviendra sévère.

La notification faite à M. Skouzès porte que les amiraux espèrent que les navires grecs encore en Crète recevront l'ordre du gouvernement grec de partir avant le 21 mars. Autrement, ils y seront contraints.

NOS DÉPÊCHES

La proclamation des puissances

La Canée, 19 mars.

L'amiral Harris demandait que la phrase « Sous la suzeraineté du sultan » ne fût pas insérée dans la proclamation d'autonomie.

Cependant, sur les observations des consuls d'Angleterre et d'Autriche, les amiraux ajoutèrent au texte présentement élaboré : « Le peuple crétois doit comprendre que la Porte n'intervendra nullement dans les affaires intérieures de l'île. »

Le gouverneur de la Crète

Constantinople, 19 mars.

Lundi la Russie avait proposé aux puissances de nommer le prince Danilo de Montenegro gouverneur de la Crète.

Cette proposition ayant soulevé de nombreuses objections, principalement de la part de l'Autriche, la Russie proposerait maintenant de nommer à ce poste M. Petrovic, ministre de l'intérieur du Montenegro.

Le Colonel Vassos

Paris, 19 mars.

Le *Jour* publie la dépêche suivante que nous reproduisons sous réserves :

« La Canée, 19 mars 8 h. matin.

» Les officiers français et italiens ont fait prévenir le colonel Vassos, commandant les troupes grecques en Crète qu'ils lui donnaient trente-six heures pour se réembarquer et quitter l'île. Le colonel Vassos n'a pas répondu »

Le départ de « l'Auvergne »

Toulon, 18 mars.

Le matériel du bataillon du 8e d'infanterie de marine, a appareillé faisant route pour la Suède.

Combat à Retymno

Athènes, 19 mars.

Un combat a eu lieu hier à Retymno; les pertes ont été sérieuses de part et d'autres.

La flotte grecque a quitté la Canée, allant à Cerigo.

On annonce que les chefs insurgés, les maires et les notables crétois signent une adresse qui sera remise au gouvernement grec et aux amiraux, réclamant l'union avec la Grèce.

Ils signent aussi une autre adresse invitant le roi à maintenir ses troupes en Crète.

L'AVANCEMENT DES INSTITUTEURS

Le *Bulletin scolaire du Nord* publiait récemment une circulaire concernant le classement des adjoints en vue de leur nomination aux fonctions de titulaire chargé d'école.

Dans ce document, l'administration académique déclarait que des plaintes et des observations lui avaient été adressées à la suite de la publication du classement des adjoints à l'ancienneté et au choix.

Ému de ces nombreuses réclamations, M. Pierre a eu l'idée heureuse de consulter les intéressés.

Un referendum a été organisé. Le vote a eu lieu jeudi dernier. En voici les résultats :

Instituteurs : inscrits, 1.196 ; votants, 931 ; voix pour la nomination à l'ancienneté, 623 ; au choix, 145 ; à l'ancienneté et au choix tout à la fois, 159.

Institutrices : inscrites, 1.137 ; votantes, 676 ; pour l'ancienneté, 302 voix ; choix, 88 ; ancienneté et choix, 135.

Maintenant que MM. les instituteurs attendent sous l'orme qu'il plaise à la majorité opportuno-cléricale de donner satisfaction à leurs justes réclamations.

A. G.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 19 mars

Présidence de M. MARTIN, vice-président.

Deux jeunes vauriens. — Nous avons relaté, il y a deux jours, l'arrestation des nommés Debacker Louis, âgé de 17 ans et Eugène Hénin, âgé de 19 ans, tous deux demeurant à Lille, pour vol d'un double décalitre en bois.

Ce n'est pas la première fois que ces deux garnements viennent s'asseoir devant le tribunal correctionnel : Debacker a déjà encouru quatre condamnations pour vol, et Hénin 10.

Le tribunal, après interrogatoire, les a condamnés chacun à trois mois de prison.

***

Délit postal. — Mlle Lyda Alvin, âgée de 17 ans, demeurant à Frelinghien, avait expédié une lettre en l'affranchissant avec des timbres-postes déjà oblitérés.

Elle déclare qu'elle ignorait commettre un délit et qu'elle ne recommencera plus.

Le Tribunal, vu les bons antécédents de la prévenue et les renseignements excellents fournis sur son compte, ne la condamnée qu'à une amende de 16 fr. avec sursis.

***

Autres condamnations. — Montrepierre Alfred, 31 ans, marchand de mercerie, rue Saint-Sauveur, 52, à Lille, 4 mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol d'une pièce de 20 fr. en or au préjudice de Mme Decatillon, de Loos. — Deburggraeve Marie, soigneuse, trois mois de prison pour vol à Roubaix. — Corail Théodore, rebellion et outrages à agents, 1 mois et 5 fr.

Craeynest Corneille, bris de clôture, rébellion et ivresse, 2 mois et 500 fr. — Devrière Jean-Baptiste, flâneurie d'aliments, 15 jours; Baratto Henri, même fait, 1 mois. — Delplanque Jean-Baptiste, rebellion et ivresse, 40 jours et 5 fr. — Demaegt Henri, rebellion et ivresse, 1 mois et 5 fr. — Dewerdt Jules, mendicité, 40 jours.

Fauvergne Edouard, outrages et ivresse, 6 jours et 5 fr. — Leroux Louis, coups, 8 jours avec sursis : Bourgnis Achille, même fait, 1 mois sursis; Dussard Bernard, même fait, 16 fr. sursis. — Delplanque Emile, coups, 25 francs sursis. — Delplanque Auguste, coups, 6 jours sursis. — Liétard Pierre, coups, 20 jours.

Aurest Augustin, banqueroute simple, 8 jours. — Prade Augustin et Ferrant Emile, coups, chacun 15 jours avec sursis; Prade Emile, 6 jours avec sursis. — Landoozy Ernest, vol, acquitté. — Verbeavhede Pierre, coups, 1 mois; Verbeavhede Henri, coups, 10 jours avec sursis. Quique Jeanne, femme Verbeavhede, coups, acquittée.

DERNIÈRE HEURE

(*Par Service Spécial*)

LA CRUE DU MISSISIPI

New-York, 19 mars.

La crue du Mississipi a produit des dégâts sérieux.

Une cinquantaine de nègres ont été noyés.

EXPLOSION DANS UNE MINE

Berlin, 19 mars.

Le journal la *Presse* publie une dépêche d'Essen (Allemagne), annonçant une explosion de mine à Dortmund. 8 hommes auraient été tués.

UN CYCLONE EN ALLEMAGNE

Berlin, 19 mars.

Une violente bourrasque, accompagnée en beaucoup d'endroits de tonnerre et de grêle, s'est déchaînée, hier soir, s'étendant de la région du Rhin à Berlin et au delà de cette ville. Elle a causé sur différents points des dégâts considérables.

A Bonn, la cheminée d'une fabrique de porcelaine s'est écroulée et a effondré le toit de la salle des fours. Plusieurs personnes ont été blessées grièvement; une a été tuée.

A Solingen, une jeune fille a été tuée par la foudre; une autre a été paralysée.

A Dusseldorf, une grande grue électrique est tombée dans le bassin du port et a détruit un remorqueur à vapeur.

Dans plusieurs endroits, un grand nombre de maisons ont été endommagées ou se sont écroulées.

A Aschaffenbourg, les signaux du chemin de fer se sont éteints, et deux trains se sont rencontrés; quatre personnes ont été blessées grièvement, et six légèrement.

LILLE

PARTI OUVRIER — SECTION LILLOISE

Comité central

Assemblée générale des membres de la Section le Samedi 20 Mars 1897, à 8 heures du soir, au siège social, Maison du Peuple rue de Béthune, 21.

Présence indispensable.

NOTA. — La carte d'adhérent sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de la jeune Marianne Victorine Ghesquière, fille du citoyen Henri Ghesquière, conseiller général et adjoint au maire de Lille, décédée hier, à l'âge de 22 mois.

Les obsèques civiles auront lieu demain dimanche, à 4 heures du soir. Assemblée à la maison mortuaire, rue des Robleds, 15.

Nous adressons à notre ami et collaborateur Henri Ghesquière, nos plus sincères condoléances.

INCENDIE RUE DES POSTES

Un violent incendie a détruit cette nuit, la maison portant le n° 208 de la rue des Postes, appartenant à M. Delannoy, marchand de patrole, rue de Juliers.

L'immeuble, qui était composé de deux étages, était habité par six ménages.

Un appartement du deuxième était occupé par M. Wartel, marchand de journaux.

Vers 11 h. 1/2 du soir, M. Wartel se réveillait et sentait une odeur de fumée dans sa chambre. Il se leva, mais à peine avait-il ouvert la porte de sa cuisine qu'une violente flamme apparut.

Le parquet de la cuisine était tout en feu ainsi que le bahut et la caisse à charbon.

Le feu gagnait rapidement les pièces voisines, et M. Wartel n'eut que le temps de fuir avec sa femme et ses cinq enfants, sans avoir même le temps de s'habiller.

Une dame Leonie, couchée dans une pièce au-dessous de la cuisine de M. Wartel, fut réveillée par le feu qui atteignait le plafond. Prise de frayeur, elle s'enfuit, également sans rien emporter.

Les autres locataires se sauvèrent aussi. Seuls, ceux du 1er étage et du rez-de-chaussée ont pu sauver une partie de leur mobilier.

M. Gullin, sergent des pompiers, habitant au n. 210, téléphona à la caserne des pompiers et se mit aussitôt à l'œuvre. Il monta sur les toits, que les flammes avaient déjà gagnés, et, avec une hache, coupa les charpentes voisines.

A minuit cinq, les pompiers arrivaient avec leurs accessoires et une pompe à vapeur. Le foyer de l'incendie fut vivement attaqué par plusieurs lances.

Toute la toiture s'effondra, et vers une heure, le plancher du 2e étage était entièrement brûlé. Le rez-de-chaussée seul a pu être préservé, ainsi que l'appartement occupé par Mme Hubert, situé sur la cour et formant une sorte d'annexe à l'immeuble.

Les maisons voisines n'ont pas été endommagées.

A une heure 45, tout danger avait disparu.

On ne peut encore évaluer le chiffre des dégâts : ils sont assez importants.

M. Wartel, chez qui a pris le feu, n'était pas assuré. C'est pour lui une grande perte, étant donné surtout qu'il est chargé d'une nombreuse famille.

On porte à croire que le feu a pris naissance dans la caisse à charbon.

Le service d'ordre était assuré par la police et la gendarmerie. Nous avons remarqué sur les lieux MM. Quentier et Boilerzau, commissaires de police; Hallot et Hétin, inspecteurs, etc.

Incendie à l'Union de Lille

Un incendie s'est déclaré hier vers midi 45, dans la boulangerie coopérative de l'Union de Lille, rue Maesillon.

Le feu a pris naissance au plafond, près de la cheminée, et s'est rapidement communiqué à la toiture. Les pompiers du poste de la rue Fontenoy arrivaient immédiatement sur les lieux avec une pompe à vapeur, et en moins d'une demi-heure tout danger avait disparu.

Le feu n'a détruit que deux mètres carrés environ de la toiture, mais les dégâts peuvent être évalués à deux ou trois mille francs, car l'eau a endommagé une grande quantité de farine.

La cause de l'incendie est attribuée à l'échauffement de la toiture au-dessus du four.

L'incendie ne porte nullement atteinte à la fabrication du pain et la distribution ne sera même pas retardée.

Election au Conseil des Prud'hommes

Les délégués des syndicats ouvriers de la 2e catégorie (menuisiers, tonneliers, peintres, parqueteurs, ouvriers du cuir, typographes, se sont réunis samedi soir rue de la Vieille Comédie, 25, afin de désigner leur candidat en remplacement de M. Facon, conseiller prud'hommes, décédé.

Les délégués se sont mis d'accord sur le nom de Georges LELOU, secrétaire de la Chambre syndicale des typographes, candidat proposé par son syndicat.

La compétence et le dévouement apportés par Lelou dans les questions ouvrières qu'il eut à discuter, depuis dix ans qu'il est secrétaire du Syndicat typographique, nous font bien augurer du succès de sa candidature.

Fleurs : GALERIES LILLOISES

Académie de médecine

L'académie de médecine a établi la liste suivante des candidats au titre de correspondants :

1re ligne : M. le docteur Debierre, professeur à la Faculté de médecine de Lille. — 2e ligne : M. Rénon, de Saumur. — 3e ligne *ex æquo* : MM. Prosper Lemaistre, de Limoges et Vidal, d'Hyères. — 4e ligne *ex æquo* : MM. Marvaud, de Toulouse et Bertin de Nantes.

Le Souvenir français

Le montant de la 14e liste de souscription pour le monument à élever dans le cimetière du Sud, à la mémoire des enfants de Lille morts pour la patrie s'élève à 372 fr. 25. Le total complet des souscriptions à ce jour est de 13,730 francs.

Chute dans un escalier

M. Dufour Désiré demeurant rue Saint-Sauveur, 43, a fait une chute dans son escalier en portant un seau d'eau. Il s'est gravement contusionné sur tout le corps, et son état a nécessité son transport à l'hôpital.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur, après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Lambret.

AVIS AUX CYCLISTES

Réouverture et agrandissement du rayon d'accessoires de cycles, qui l'année dernière a attiré tant d'amateurs aux GALERIES LILLOISES, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille. 74

Cuisines populaires

Les cuisines populaires seront fermées au public, à partir du 27 courant, après le dîner du soir. Elles auront donc fonctionné pendant cinq mois, soit deux mois de plus que les années précédentes.

Cours d'arboriculture

Le Dimanche 21 Mars 1897, à 10 heures du matin, au Jardin d'arboriculture, rue Solférino, cours public et gratuit.

Professeur, M. Saint Léger, qui traitera la culture du poirier et du pommier.

Une cave dévalisée

Une enquête est ouverte par M. Valadier commissaire de police, pour découvrir les auteurs d'un vol commis dans la cave de M. Billaut, marchand de tabac, 19, rue de Lannoy.

Les malfaiteurs ont emporté pour 60 fr. environ de spiritueux.

Vol à l'étalage

Un jeune homme de 16 ans, Gustave Courtier, a été arrêté hier par des agents au moments où il venait de dérober une paire de chaussures à l'étalage de M. Decauwert, rue de Juliers, 8.

Conduit devant M. Boilereau, commissaire de police, Gustave Courtier a déclaré qu'il se trouvait sans travail et sans argent depuis plus d'un mois.

A partir du 25 Mars

Robes et Manteaux sur mesure aux GALERIES LILLOISES; l'atelier sera dirigé par une des premières coupeuses de Paris.

Prix exceptionnels pour les bourses les plus modestes comme les plus riches.

Actuellement voir la grande mise en vente de tissus, nouveautés, confections et modes. — Demander le catalogue. 75

MENUS FAITS

Sans travail. — Sous l'inculpation de vagabondage et de mendicité, M. Marion, commissaire de police, a arrêté le nommé L... Jean, âgé de 46 ans, sans domicile.

Suites de l'ivresse. — Alexis P..., âgé de 37 ans, se trouvant hier en état d'ivresse, a injurié des agents de police. Procès-verbal a été dressé contre lui.

Vagabondage spécial. — Arthur P., 18 ans, rattacheur, a été déféré au Parquet pour vagabondage spécial.

Extradition. — En vertu d'une demande d'extradition du gouvernement belge, le service de sûreté a arrêté le nommé Vanderplaesen Jules, marchand de graines, rue Corneille, inculpé de détournements en Belgique.

MM. les LIMONADIERS et CABARETIERS qui n'achètent pas directement le **Vin de Banyuls-Trilles** chez nous, sont instamment priés d'exiger de leurs fournisseurs l'étiquette **Banyuls-Trilles** sur la bouteille pour éviter toute erreur sur la nature de la marchandise livrée.

TRILLES et Fils.

16

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

— Je refuse de vous entendre. Partez, ou j'appelle. Souvenez-vous, une fois pour toutes, que tout est fini entre nous. Je ne veux plus vous voir ni vous connaître.

— Il n'en est pas de même de moi; je te connais et brûle d'envie de te voir, de t'approcher.

— Tourbe, fange, arrière! Les mots me contiennent pas assez de mépris pour toi.

Le Bel se mit à rire.

— Bah! pauvre innocente, tes mots ne signifient rien du tout. La tourbe est un engrais et la fange est utile, plus utile que toi. Tu es une sotte, une petite pécore qui croit que c'est arrivé. Je dirai deux mots au père Mérolles et nous verrons.

— Faites tout ce qu'il vous plaira, mais partez!

— Avec toi! s'écria Le Bel, qui, en deux bonds, saisit la jeune fille, la bâillonna avec un foulard qu'il tenait tout préparé dans sa main et prit un plaisir extrême à lui montrer qu'il était son maître.

— Tu n'auras plus de volonté que la mienne; tu seras ma prisonnière avant d'être l'esclave aimée de Sa Majesté. Ah! tu as voulu te moquer de Le Bel, mais Le Bel t'a ressaisie, il ne te lâchera plus.

Par un effort suprême, Arlette parvint à dégager ses mains; Le Bel, en voulant l'enlacer, s'embarrassa maladroitement les pieds dans un coussin de velours et tomba sur un meuble qu'il brisa.

Ce bruit, entendu du boudoir, frappa l'oreille de la reine qui accourut.

En voyant Arlette bâillonnée, Marie devint aussi pâle qu'une morte et comprit ce qui se passait.

— Votre audace est étrange! vous poursuivez mes filles jusqu'ici, misérable! A moi, comte!

M. de Toulouse parut.

— Allez chercher le roi; je veux le faire juge de ce qui se passe ici, dans mon oratoire, en face de Dieu. Où sont mes gardes?

L'œil de la reine étincelait.

Le comte la calma, pendant que la petite Mérolles, sauvée encore une fois par la présence de la souveraine, jetait à la figure de Le Bel son vilain foulard.

Monsieur de Toulouse ne put s'empêcher de rire.

— Permettez-moi madame, de conduire sans l'aide de vos gardes, Le Bel au roi, dit-il à sa souveraine.

Le comte de Toulouse était peut-être le seul gentilhomme de la cour qui eût en horreur la vie de polichinelle qu'on y menait.

Quand la reine, toujours courroucée mais plus calme, eut quitté l'oratoire en compagnie d'Arlette, M. de Toulouse dit à Le Bel :

— Quelle singulière et irrespectueuse idée t'a pris de venir dans l'oratoire de la reine?

— Eh! monseigneur, j'y suis venu, par ordre de Sa Majesté, chercher cette petite cousine qui, pour mon malheur, est en odeur de sainteté auprès de la reine.

— Comment! pour ton malheur?

— Oui, monseigneur, puisque je ne puis donner à Sa Majesté cette vierge farouche et que je n'ai rien pour la remplacer, rien! Le roi trouve laide les plus jolies filles, tant il a les yeux pleins de la frimousse de ma cousine, j'appelle cela un malheur pour moi. Cette pécore qui n'entend à rien va me faire perdre ma place.

— Arlette est vraiment ta cousine?

— Je vous le jure, monseigneur!

— Elle ne te ressemble guère.

— Cela est fâcheux pour moi.

— Sans doute; cherche ailleurs... Tiens-toi tranquille maintenant, refrène tes audaces. Celle que tu as commise aujourd'hui pouvait te coûter cher sans moi. Je ne dirai rien au roi, mais ne recommence pas.

Le comte savait que le premier valet de chambre du roi était un vilain personnage à ménager.

— Je remercie monseigneur de ses bontés pour moi.

Quand le comte revint chez la reine, Marie, toujours très pâle, causait avec Mme de Luynes : Arlette était à ses genoux.

La duchesse et la jeune fille suppliaient Sa Majesté de ne pas parler de la hardiesse de Lebel au roi qui accueillerait très mal de tels reproches.

Marie se rendit aux raisons de la bonne duchesse; elle dit au comte de Toulouse qu'elle renonçait à voir le roi, mais elle désirait qu'il sût par une autre bouche que la sienne la conduite de cet indigne Le Bel.

Marie fit asseoir le comte auprès d'elle; Arlette, en attendant son départ, entra dans le cabinet de toilette de sa maîtresse.

La pauvrette était si émue encore qu'elle s'assit brisée sur un petit pliant posé contre le balcon fermé en cet endroit de griffes de fer aux pointes dorées.

Elle posa son front pâle contre le fer et regarda le sable fin des allées qui tournaient autour d'une pelouse rafraîchie par un jet d'eau superbe. Des gouttelettes, comme une fine poussière, embaumaient les arbres qui tamisaient les ombres lumineuses de la fin d'un beau jour.

La sensation du calme qui régnait dans les jardins à l'heure où toute la cour se répandait dans les petits appartements apporta la première amertume dans ce jeune cœur qui comparait le vilain présent au passé si court, si gai, si heureux, presque sans ombre.

Que faisait-elle chez cette reine découragée qui lui avait fait l'aveu cruel de son impuissance, au milieu de ces luttes sans fin, de ces intrigues incessantes, où le fort écrasait le faible sans pitié? Elle voyait de près cette misère écœurante et l'imaginait sans remède.

Et Damiens qui espérait! Il espérait quoi?

Rendre bon ce qui est naturellement mauvais! Mais cela n'avait pas de sens comme elle le lui dirait à sa première entrevue. Non, il n'y avait rien à faire.

Et comme Mlle d'Harcourt, dont les sages conseils, mot par mot, revenaient à sa mémoire, était perspicace! Pour l'être autant, elle avait dû vivre de la vie de ce monde. Elle en avait eu bientôt assez, car elle l'avait fui...

Quand donc reverrait-elle le « Nid aux Saints » et le Ravin-aux-Chênes?

Elle essuya ses yeux mouillés de larmes et embrassa son petit sachet.

Un gros nuage d'or, porté sur les ailes du vent, marchait dans la direction de Montourgueil; en passant, il jetait des lueurs rutilantes sur les bois et les champs.

Que ne pouvait-elle le suivre?

Soudain, dans ce silence, une voix bien connue monta jusqu'à elle.

Comment était-il là? C'était pourtant bien sa voix.

Elle colla son visage entre les lances dorées, et elle vit derrière un arbre, entouré de thuyas, Dravalde, vêtu de la livrée de la Pompadour.

Elle mit les mains sur son cœur : au service d'une pareille femme, lui, Dravalde, c'était indigne!

— Arlette!

Elle lui fit signe de se taire.

— Il n'y a personne de ce côté, ni seigneurs, ni gardes, ni valets. Je viens là presque tous les soirs, avec l'espérance de te voir.

— Sous cette livrée?

— Oui. Je la porte sans malaise puisqu'elle me permet d'être où tu es.

Arlette soupira.

— M'aimes-tu toujours, ma bien-aimée?

— Oui, Dravalde... Le Bel te connaît-il?

— Non. Mais, moi, je le connais.

— Qui t'a fait entrer à la cour?

— Justine, par madame du Châtel. C'est trop long à raconter... Je sais beaucoup de choses. Prends garde! la cour a les yeux sur toi.

Arlette se mit à rire.

— Tu me fais trop d'honneur.

— Je dis la vérité... Il faut que je te parle longuement.

— C'est impossible.

— Demande une permission à la reine pour aller voir ton père.

— Elle ne me l'accordera pas.

— Cependant le danger qui te menace l'exige.

— Ne crains rien pour moi.

— Je redoute tout. Tu ignores les crimes qu'on commet ici en riant.

— Je n'ignore rien. Je saurai me défendre.

(A Suivre).